

19.—Soumis un compte de la Montreal Tramways Company, au montant de \$12,577.12, pour certains changements occasionnés par les travaux du Département des Travaux Publics.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef (MM. Barlow, Howard et Lesage), pour rapport.

20.—Après considération des rapport des chefs de départements, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil:

- 1° A l'effet de permettre à la Montreal Public Service Corporation d'ériger des poteaux, à certaines conditions, sur les rues Resther, Jeanne d'Arc, Sherbrooke, Charlemagne et avenue Mont-Royal;
- 2° A l'effet d'accepter l'offre de la "Drisdale Company Limited", de fournir la machinerie additionnelle requise par suite des changements de plans dans la construction de la station de pompage de l'égout du Bassin Elgin, et de confier à MM. J. Toussaint & Cie l'exécution de certains travaux additionnels, et ce, sans demander de soumission.

21.—Le Bureau prend en considération la question de venir en aide à la veuve et aux enfants du pompier Horace Trudel, qui perdit la vie dans l'exercice de ses fonctions, le 22 novembre 1913, et après délibérations, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant la passation d'un règlement, à l'effet de payer:

- 1° Une rente annuelle de \$240 payable \$20 par mois à Madame Eulalie Larose, veuve de Horace Trudel; ladite rente devant courir à compter du 1er janvier 1914, et s'éteindre à la mort de ladite Dame Eulalie Larose, ou lorsqu'elle convolera en seconde noce; de lui payer en outre:
- 2° Une somme de \$4.00 par mois, à compter du 1er janvier 1914, pour l'entretien de sa fille, Marie Laurette Rosanna, âgée de 7 ans et 5 mois, jusqu'à ce que cette dernière ait atteint l'âge de 17 ans, ou jusqu'à sa mort, si elle meurt avant d'avoir atteint cet âge; une somme additionnelle de \$2.00 par mois durant le temps qu'elle fréquentera l'école;

Une somme de \$6.00 par mois, à compter du 1er janvier 1914, pour l'entretien de son fils, Joseph Arthur Horace, âgé de 6 ans et 2 mois, jusqu'à ce que cet enfant ait atteint l'âge de 17 ans, ou jusqu'à sa mort s'il meurt avant d'avoir atteint cet âge, et si cet enfant est placé au collège de la Côte-des-Neiges, ou dans un autre collège du même genre (Classe), une somme additionnelle de \$5.00 par mois sera payée à ladite Dame Eulalie Larose pendant les années que cet enfant ira au collège;

Une somme de \$4.00 par mois, à compter du 1er janvier 1914, pour l'entretien de sa fille Marie Jeanne Alice, âgée de 5 ans et 1 mois, jusqu'à ce que cette dernière ait atteint l'âge de 17 ans ou jusqu'à sa mort, si elle meurt avant d'avoir atteint cet âge; une somme additionnelle de \$2.00 par mois durant le temps qu'elle ira à l'école;

Une somme de \$6.00 par mois, à compter du 1er janvier 1914, pour l'entretien de son fils Joseph Fidèle Adrien, âgé de 4 ans et 2 mois, jusqu'à ce que cet enfant ait atteint l'âge de 17 ans ou jusqu'à sa mort s'il meurt avant d'avoir atteint cet âge; et si cet enfant est placé au collège de la Côte-des-Neiges ou dans un autre collège du même genre (classe), une somme additionnelle de \$5.00 par mois sera payée à ladite Dame Eulalie Larose pendant les années que cet enfant sera au collège;

Une somme de \$4.00 par mois, à compter du 1er janvier 1914, pour l'entretien de sa fille Marie Joséphine Yvonne, âgée de 2 ans et 2 mois, jusqu'à ce que cette dernière ait atteint l'âge de 17 ans ou jusqu'à sa mort si elle meurt avant d'avoir atteint cet âge; une somme additionnelle de \$2.00 par mois durant le temps qu'elle ira à l'école;

Une somme de \$4.00 par mois, à compter du 1er janvier 1914, pour l'entretien de sa fille Marie Albina Adrienne, âgée de 1 ans, jusqu'à ce que cette dernière ait atteint l'âge de 17 ans ou jusqu'à sa mort si elle meurt avant d'avoir atteint cet âge; une somme additionnelle de \$2.00 par mois durant le temps qu'elle ira à l'école;

19.—Submitted an account from The Montreal Tramways Company, amounting to \$12,577.12 for certain alterations necessitated by the works done by the Public Works Department.

Referred to the Chief Engineer (Messrs. Barlow, Howard and Lesage), for a report.

20.—After considering the reports from heads of departments, it was

Resolved: That reports be made to Council as follows:

- 1° To allow The Montreal Public Service Corporation to erect poles, on certain conditions on Resther, Jeanne d'Arc, Sherbrooke, Charlemagne streets and Mount Royal avenue;
- 2° To accept the offer from "The Drisdale Company Limited" to supply the additional machinery required owing to the alterations made in the plans for the construction of the Elgin Basin Pumping Station, and to have certain additional works done by J. Toussaint & Co., without calling for tenders.

21.—The Board considered the question of assisting the widow and children of fireman Horace Trudel, who was killed in the performance of his duty on the 22nd November 1913, and after deliberation, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a by-law be adopted to pay:

- 1° An annuity of \$240, payable \$20.00 per month, shall be paid to Mrs. Eulalie Larose, widow of Horace Trudel, fireman. Such annuity shall run from the 1st January 1914 and shall become extinct at the death of the said Mrs. Eulalie Larose or in the event of her re-marrying; and furthermore, to pay her:
- 2° A sum of \$4.00 per month, from the 1st January 1914, for the maintenance of her daughter, Marie Laurette Rosanna, aged 7 years and 5 months, until the latter has reached the age of 17 years or until her death if she dies before reaching such age, and an additional sum of \$2.00 per month during the time she will be going to school;

A sum of \$6.00 per month from the 1st January 1914, for the maintenance of her son, Joseph Arthur Horace, aged 6 years and 2 months, until this child has reached the age of 17 years or until his death if he dies before reaching such age, and if the said child is placed in the Côte des Neiges College or in another college of the same class, an additional sum of \$5.00 per month shall be paid to the said Mrs. Eulalie Larose, during the years the said child shall be in such college;

A sum of \$4.00 per month from the 1st January 1914, for the maintenance of her daughter, Marie Jeanne Alice, aged 5 years and 1 month, until the latter has reached the age of 17 years or until her death if she dies before reaching such age, and an additional sum of \$2.00 per month during the time she will be going to school;

A sum of \$6.00 per month from the 1st January 1914, for the maintenance of her son, Joseph Fidèle Adrien, aged 4 years and 2 months, until this child has reached the age of 17 years or until his death if he dies before reaching such age, and if the said child is placed in the the Côte des Neiges College or in another college of the same class, an additional sum of \$5.00 per month shall be paid to the said Mrs. Eulalie Larose, during the years the said child shall be in such college;

A sum of \$4.00 per month from the 1st January 1914, for the maintenance of her daughter, Marie Joséphine Yvonne, aged 2 years and 2 months, until the latter has reached the age of 17 years or until her death if she dies before reaching such age, and an additional sum of \$2.00 per month during the time she will be going to school;

A sum of \$4.00 per month from the 1st January 1914, for the maintenance of her daughter, Marie Albina Adrienne, aged 1 year, until the latter has reached the age of 17 years or until her death if she dies before reaching such age, and an additional sum of \$2.00 per month during the time she will be going to school;